



**DELIBERATION**  
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**Séance du 12 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 5 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Monsieur BLAIZOT, Madame LANGLAIS, Monsieur BRIAS

**Absents excusés** : Monsieur LEPORTIER, madame TERRIER, Mme LEMOINE a donné pouvoir à monsieur TREFOUX, monsieur VIGNANCOUR a donné pouvoir à monsieur DUPONT-FEDERICI, monsieur HAMEL a donné pouvoir à madame CARPENTIER, monsieur GODEL a donné pouvoir à monsieur ENGEL.

**Absent** : Monsieur COISEL

**Secrétaire de Séance** : Monsieur TREFOUX

**25-050 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'A.P.C.B POUR LE PIQUE-NIQUE REPUBLICAIN**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

L'Association des Propriétaires de Cabines de Plage de Bernières-sur-Mer, n'ayant pas finalisé leur dossier pour les grands pique-niques républicains des 14 juillet et 15 août 2025, sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention pour l'achat d'une machine à hot dog (601€) et une machine à pop-corn (621€).

La commune propose de prendre en charge 50% du montant total de l'achat de ces 2 machines, soit 615€.

Après discussion et au vu du prix de vente des deux machines à magasin Métro : 225€ pour une machine à hot dog et 203€ pour une machine à pop-corn soit un coût total de 428€

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

**ACCEPTE** de verser la subvention exceptionnelle présentées ci-dessus à l'association APCB pour un montant de 225 euros afin de financer l'achat des deux machines.

Vote : Pour : 5 pour 615€

Pour : 10 pour 225€

Pour : 1 pour 0€

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Thomas DUPONT-FEDERICI**

